



# AVIS PUBLIC

## AVIS ANNONÇANT UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE LA CONSULTATION RELATIVE AU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2025-449

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 2025-449 :

1. Lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 5 mai 2025, le Conseil a adopté le projet de règlement suivant :
  - Projet de règlement numéro 2025-449 de Zonage incitatif
2. Le projet de règlement consiste à :
  - a) Offrir aux promoteurs immobiliers une plus grande flexibilité dans l'application de certaines normes de zonage en échange de contributions d'intérêt collectif. Il permet ainsi d'adapter les exigences réglementaires pour favoriser un développement harmonieux et durable du territoire tel que :
    - Encourager la densification résidentielle dans des secteurs stratégiques de la Ville de Crabtree.
    - Stimuler le développement de logements abordables pour répondre aux besoins de la population.
    - Promouvoir des pratiques de construction durables et l'innovation en matière d'aménagement urbain.
    - Créer des milieux de vie inclusifs et de qualité, notamment par l'aménagement d'espaces publics et d'infrastructures d'intérêt collectif.
3. Le présent projet de règlement concerne le périmètre d'urbanisation du territoire de Crabtree.
4. Le projet de règlement numéro 2025-449 sur le zonage incitatif est susceptible d'approbation référendaire.
5. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 juin 2025 à la salle du Conseil municipal, 111, 4<sup>e</sup> Avenue Crabtree, à 18 h 00. L'objet de cette assemblée est aux fins de consultation du projet de règlement 2025-449 sur le zonage incitatif.
6. Qu'au cours de cette assemblée publique, Monsieur le Maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
7. Que le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, 111, 4<sup>e</sup> Avenue Crabtree selon l'horaire suivant :

Lundi, mercredi et jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 45

Mardi : 8 h à 12 h et 14 h 30 à 16 h 45

Vendredi : 8 h à 12 h

Donné à Crabtree, ce 7 mai 2025

**Pierre Rondeau**

Directeur-général et greffier

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, directeur général et greffier de la ville de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 7 mai 2025 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 mai 2025